

*Initiatives ministérielles*

Rendons-nous la situation plus difficile dans certains cas, plus facile dans d'autres?

• (1640)

On dit que le nouveau régime favorisera des gens comme les travailleurs autonomes et d'autres qui n'ont pas de régime de pension. Les plafonds plus élevés vont permettre aux personnes qui ont suffisamment d'argent de tirer profit des nouvelles limites.

Je me demande si la réforme des régimes enregistrés d'épargne-retraite tient compte des autres réformes que le gouvernement propose. Par exemple, prenons le cas de la TPS. On s'inquiète énormément du fait que les crédits des familles à revenus modestes ne sont pas indexés. Une fois les REER indexés, comment nous assurer que notre système est juste et équitable si nous essayons de modifier certains éléments de notre structure d'aide financière?

On ne peut même pas parler des REER sans mentionner la TPS. Nous étudions une série de modifications qui entreront en vigueur toutes en même temps. À quoi faut-il s'attendre si nous permettons aux gens de mettre plus d'argent de côté, ce qui aura pour effet de réduire leur revenu disponible et leurs dépenses à la consommation, au moment où nous appliquons la TPS? Le ministre des Finances ou le gouvernement ont-ils examiné les répercussions que cela pourrait avoir sur notre économie en 1991? Ce que je veux dire, c'est que nous espérons pouvoir tenir des audiences très ouvertes et très complètes au cours desquelles les gens de toutes les régions du pays qui le veulent pourront débattre de tous les aspects de ce projet de loi devant le comité.

Le ministre sait sûrement que le comité devra passer beaucoup de temps à étudier les diverses questions qui ont été soulevées au sujet de ce projet de loi. Par exemple, les fonctionnaires sont très inquiets parce qu'ils ne savent pas si cette réforme leur réserve de mauvaises surprises.

Nous, les députés du Parti libéral, avons hâte d'entendre le point de vue des Canadiens. Nous espérons que les spécialistes viendront témoigner. Et nous espérons surtout que les personnes âgées et les regroupements de personnes âgées ainsi que les fonctionnaires et les gens

du secteur privé veilleront à profiter de l'occasion qui leur est offerte pour faire valoir leurs arguments devant le comité avant que nous étudions cette mesure législative plus en profondeur.

Je recommande fortement à tous ceux qui ont une idée des répercussions qu'aura la réforme de la législation sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite, d'en faire part à leur député. S'ils ont des questions précises à poser, qu'ils veillent à ce qu'elles soient soulevées à la Chambre des communes, parce que les gens qui témoignent devant le comité ont tendance à voir les choses d'un point de vue très particulier. Ils parlent des questions qui les intéressent, et le reste des Canadiens doivent faire de même. Nous avons le temps de bien étudier cette question.

Cette mesure législative va exiger beaucoup de travail de la part d'un grand nombre de personnes, car les comptables et les conseillers financiers ont déjà d'énormes difficultés avec la loi actuelle. Beaucoup soutiennent que, de fait, cette mesure rend la loi encore plus compliquée, même si elle pallie certaines inéquités.

En terminant, je voudrais inciter les Canadiens qui s'inquiètent des dispositions sur les transferts libres d'impôt et de leur réaction à cette nouvelle mesure, de communiquer avec leur député et à lui écrire le plus tôt possible. Ils connaissent peut-être certaines situations ou certaines particularités qui pourraient nous échapper.

J'espère qu'après l'étape du comité, nous pourrions revenir à la Chambre avec des recommandations très précises. Je ne serais pas étonné que le projet de loi ne soit accompagné d'un certain nombre d'amendements. Il est un peu tôt pour en discuter maintenant, car je suis d'avis que nous devrions prêter l'oreille aux Canadiens et leur donner l'occasion de comparaître devant le Comité permanent des finances.

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** Monsieur le Président, en examinant le projet de loi C-52, je constate que c'est une mesure législative qui me pose certains problèmes en tant qu'investisseur dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Elle est aussi source d'inquiétude lorsqu'on l'examine par rapport à ce que nous devrions faire pour que tous les Canadiens, comme l'a signalé le gouvernement dans certains de ces